

Elections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2026

Un décret du 27 août 2025, publié au Journal officiel de la République française le 28 août 2025, fixe les dates des prochains scrutins locaux.

*Les élections municipales et communautaires auront lieu en deux tours, les **dimanches 15 et 22 mars 2026**.*

Ce scrutin concerne le renouvellement des conseillers municipaux ainsi que l'élection des conseillers communautaires.

*En tant que commune de plus de 1 000 habitants, les électeurs d'Asnières-sur-Oise désigneront à la fois leurs **conseillers municipaux** et les **conseillers communautaires** qui les représenteront au sein des intercommunalités.*

Inscription sur les listes électorales

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales :

*- au plus tard le **6 février 2026 EN MAIRIE**.*

*- **Pour les inscriptions en ligne la date limite sera fixée au 4 février 2026** ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>*

- Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

